

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015 A 18 H. 30**

**Ordre du jour**

<b>FINANCES .....</b>	<b>2</b>
I. BUDGET PRINCIPAL. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES .....	2
II. FINANCES. ADMISSION EN NON VALEUR .....	13
III. BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE « HÔTEL D'ENTREPRISES ». DECISION MODIFICATIVE N° 2015-04 .....	13
IV. BUDGET PRINCIPAL. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2016 ...	14
<b>TRAVAUX – MARCHÉ PUBLIC.....</b>	<b>14</b>
V. ECLAIRAGE PUBLIC. ETUDE PORTANT SUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES AUX ABRIBUS SCOLAIRES .....	14
VI. LOTISSEMENT LA POMMERAIE. INTEGRATION DES VOIES ET Réseaux DIVERS DANS LE DOMAINE PUBLIC .....	15
<b>AFFAIRES GENERALES .....</b>	<b>15</b>
VII. RECENSEMENT 2016 .....	16
VIII. RH. CREATION / TRANSFORMATION DE POSTES .....	16
IX. MODIFICATION DU TARIF D'UN BAIL COMMUNAL .....	17
<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL .....</b>	<b>18</b>
<b>INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>18</b>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2015 A 18 H. 30**

**PRESENTS :** Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE (\*) ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Colette VEYSSIÈRE ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; Martine BORDERIE ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Marie-Lyne SEELI ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Marie-Laurence DELMAR ; Catherine LABAT ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Jérôme PAPATANASIOS

**POUVOIR(S) :** Nathalie TRAPY à Jean-Paul ROCHOIR ; Pierre DELPEUCH à Michel BORDERIE ; Didier GUECHOU à Jean-François MAURY ; Isabelle GRENIER à Michel SEJOURNE

**EXCUSE(S) :** Yves RÉMON ; Jordan TESSIER ;

*(\*) Mme LAFAYE a donné son pouvoir à Mme BARDET en cours de séance.*

**Mme LAFAYE est désignée secrétaire de séance.**

**Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal est adopté à la majorité (19 pour, 6 abstentions).**

**M. LE MAIRE propose l'ajout de plusieurs dossiers à l'ordre du jour :**

- ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'année 2015 ;
- vente d'un terrain au lotissement La Pommeraie
- convention de servitude Erdf

**Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **I. BUDGET PRINCIPAL. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

**Avant de laisser la parole à M. LANAU, M. LE MAIRE rappelle que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote. Ce débat est l'occasion de faire des propositions pour la préparation du budget primitif.**

**M. LE MAIRE ajoute que la réalisation des dépenses 2015 est indicative. Le vote aura lieu lors de l'examen du compte administratif 2015.**

Les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Alors que les collectivités locales votent généralement leur budget primitif le 25 mars et le 15 avril, la Ville l'adopte, depuis plusieurs années, à une date plus proche du début de l'année civile, afin de permettre une meilleure lisibilité budgétaire.

Cette situation amène plusieurs conséquences :

- la Ville ne sera pas en mesure de présenter les résultats financiers définitifs de l'année 2015, qui seront présentés lors du vote du compte administratif. L'analyse de la situation financière de la collectivité portera donc sur les années antérieures et sur des chiffres 2015 provisoires ;
- la Ville ne disposera pas, lors du vote du budget de toutes les informations officielles concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;
- ces incertitudes nécessiteront en cours d'année 2016 l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

Le budget primitif 2015 a été voté le 5 février 2015 et a été modifié par plusieurs décisions modificatives.

### **SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE**

En matière financière, quatre axes conduisent l'action municipale :

- poursuivre la mise en œuvre d'investissements structurants permettant à Prignonrieux de préparer son avenir, dans le respect d'une politique d'endettement réaliste ;
- maintenir la qualité de service à la population ;
- limiter la pression fiscale ;
- maîtriser l'évolution des coûts de fonctionnement.

### **Section de fonctionnement**

#### **Charges de fonctionnement**

Au 27.11.2015, le montant des charges de fonctionnement est estimé à 2,8 M€ pour l'année 2015

Au 27.11.2015 :

	<b>Libellé</b>	<b>Budget total</b>	<b>Réalisé total (27.11)</b>	<b>Réalisé 2014</b>
011	Charges à caractère général	655 000 €	567 137 €	621 514 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 253 000 €	1 085 694 €	1 133 622 €
014	Atténuations de produits	213 600 €	123 670 €	207 724 €
022	Dépenses imprévues	40 000 €		
65	Autres charges de gestion courante	397 900 €	349 344 €	358 319 €
	<i>S-total</i>	<b>2 559 500 €</b>	<b>2 125 845 €</b>	<b>2 321 178 €</b>
66	Charges financières	66 500 €	55 902 €	57 164 €
67	Charges exceptionnelles	8 000 €		127 444 €

Commenté [P41]: Lot. Pommeraie

68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	250 €		
	<i>S-total</i>	74 750 €	55 902 €	184 607 €
023	Virement à la section d'investissement	918 905 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	328 618 €	328 618 €	401 606 €
	<i>S-total</i>	1 247 522 €	328 618 €	401 606 €
	<b>Fonctionnement</b>	<b>3 881 772 €</b>	<b>2 510 364 €</b>	<b>2 907 391 €</b>

Les charges de fonctionnement 2015 vont rester globalement stables par rapport à 2014 :

- Les charges de personnel vont continuer à augmenter principalement :
  - en raison du glissement vieillissement technicité (GVT) : augmentation mécanique liée aux avancements d'échelon et de grade ;
  - de l'augmentation des effectifs, avec le retour d'un agent auparavant en disponibilité ;
  - du remplacement d'agents en situation de longue maladie ou d'accident du travail (qui devrait être pour partie compensée par l'augmentation des atténuations de charge) ;
  - De l'imputation au chapitre 012 des dépenses de mise à disposition du personnel de la CAB (26 300 €).

Si les charges de personnel constituent la part principale des dépenses, elles restent, en comparaison avec les communes de même strate (3 500 – 5 000 habitants), très inférieures à la moyenne (297 € par habitant contre 432 €).

- Les charges générales devraient rester stables ;
- les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 67 K€. Le coût annuel de 16 € par habitant reste très inférieur à la moyenne de la strate.
- la diminution des charges exceptionnelles.

Commenté [P42]: CARNEIRO, DESMARTIN, PERRAUT

### Produits de fonctionnement

Au 27.11.2015, le montant des produits de fonctionnement est estimé à 3,05 M€ pour l'année 2015 (en raison du délai global de paiement, la Ville privilégie le paiement des factures à l'enregistrement comptable des recettes, qui sont, de ce fait, minorées dans le tableau ci-dessous).

	Libellé	Budget total	Réalisé total (27.11)	Réalisé 2014
002	Résultat d'exploitation reporté	779 051 €		
	<i>S-total</i>	779 051 €		
013	Atténuations de charges	44 000 €	74 611 €	58 045 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	214 000 €	97 122 €	157 981 €
73	Impôts et taxes	1 796 475 €	988 474 €	1 735 828 €
74	Dotations et participations	924 598 €	746 401 €	1 038 030 €
75	Autres produits de gestion courante	18 000 €	35 180 €	17 015 €
76	Produits financiers	12 025 €	12 €	28 017 €
77	Produits exceptionnels	500 €	263 €	17 621 €
	<i>S-total</i>	3 009 598 €	1 942 062 €	3 052 536 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 124 €	46 624 €	49 596 €
	<b>Fonctionnement</b>	<b>3 881 772 €</b>	<b>1 988 686 €</b>	<b>3 102 132 €</b>

Commenté [P43]: A expliquer

Les ressources devraient rester stables par rapport à 2014 :

- La diminution des **dotations de l'Etat** (nouvelle baisse de 40 000 € en 2015 par rapport à 2014) a été compensée par la hausse du produit des **impôts et des taxes**, qui s'explique d'une part, par l'augmentation des bases et, d'autre part, en raison de la hausse du Fonds de péréquation intercommunale.

Commenté [P44]: Evolution FPIC : 15838 -> 47665 €

Le produit des trois **taxes locales (1 644 596 €)** représente plus de la moitié des recettes de fonctionnement de l'exercice (53% en 2014), avec un poids qui devrait s'accroître en raison de la diminution des dotations. Resté stable à 390 € par habitant, le produit des « impôts ménages » est en-deçà de la norme des communes de la strate, avec un écart qui s'accroît légèrement (407 € en 2014 contre 401 € en 2013).

		2013	2014	2015	2013	2014	2015	Moyenne Strate (2014)
		En K€			€/ habitant			
Produit	TH	681	693	705	164	171	169	179
	TF	829	841	859,5	199	200	203	217
	TFNB	79	79	80	19	19	19	11
Taux	TH	13,35%	13,35%	13,35%				
	TF	22,99%	22,99%	22,99%				
	TFNB	92,47%	92,47%	92,47%				

TH : taxe d'habitation / TF : taxe sur le foncier bâti / TFNB : taxe sur le foncier non bâti

## Section d'investissement

### Charges d'investissement

Au 27.11.2015, le montant des charges réelles d'investissement est estimé à 500 000 € pour l'année 2015.

Au 27.11.2015, les **dépenses d'équipement** (travaux, achats, ...) payées s'élevaient à 230 K€, réparties comme suit :

	Libellé	Réalisé total	Commentaires
100	OPERATIONS DIVERSES	20 795 €	coût de reprise de concessions au cimetière, poteau incendie Pessiaud
103	MATERIEL TRAVAUX	4 694 €	
104	VOIRIE	37 917 €	Parking de la maternelle
105	TRAVAUX BATIMENTS	66 177 €	Travaux dans les écoles. Toiture Poste.
107	INFORMATIQUE/MOBILIER	14 805 €	Changement du copieur
108	ACHAT TERRAINS	5 424 €	
124	AMENAGEMENT RD 32	13 416 €	Eclairage public
128	AMENAGEMENT PLACE PEYMILOU		Participation non versée à CAB
129	AMENAGEMENT SALLE DES FETES	12 489 €	
130	AGORESPACE	77 570 €	
131	AMENAGEMENT LOTISSEMENT GARE	18 642 €	Tournebride, convention Dordogne Habitat en attente
132	AMENAGEMENT SALLE PEYMILOU	43 479 €	
133	AMENAGEMENT MAISON PEYMILOU	40 670 €	
134	PLAN INFORMATIQUE ECOLES	24 606 €	
		<b>230 589 €</b>	

Le deuxième poste principal de dépenses de la section est le **remboursement du capital de la dette** (210 K€ en 2015), qui est en légère hausse par rapport à 2014 (du fait de la souscription de l'emprunt de 400 000 € en février 2014).

### Ressources d'investissement

Au 27.11.2015, le montant estimé des produits d'investissement sera supérieur à 550 K€ pour l'année 2015.

Les recettes d'investissement 2015 ont été marquées par :

- le recours aux fonds propres :
  - affectation de 150 000 € du résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2014 (-100 000 € par rapport à 2013) ;
  - le FCTVA (25 000 € en 2015 ; -100 000 € par rapport à 2014) ;
  - la dotation aux amortissements (330 000 €) ;
- le versement de subventions d'aménagement : 25 000 € de subventions (principalement, la Caf pour le citystade).

### Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement de la Ville, après remboursement des emprunts, s'est élevée en 2014 à 349 K€ (83 € par habitant contre 90 € pour les communes de même strate).

	2014	2015
Excédent brut de fonctionnement	695	
intérêts de la dette	58	65
capital de la dette	208	210
Capacité d'autofinancement	349	

**Commenté [P45]:**  
Excédent brut de fonctionnement = épargne de gestion = Recettes réelles de frmt – DRF (hors produits et dépenses exceptionnelles + hors dépenses et produits financiers)

Epargne brute / autofinancement brut = épargne de gestion – intérêts de la dette

Epargne nette / autofinancement nette = épargne brute – capital de la dette

La capacité d'autofinancement permet de mesurer la capacité réelle de la Ville à couvrir une partie de ses dépenses d'investissement à l'aide de ses ressources réelles propres. Compte tenu de la stabilité des dépenses et recettes de fonctionnement en 2015, la capacité d'autofinancement devrait rester proche du niveau de 2014, c'est-à-dire que la Ville devrait pouvoir dégager plus de 300 K€ qui pourront être affectés aux investissements.

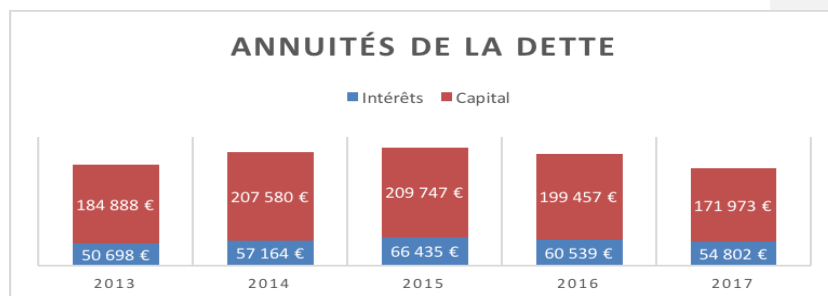
### Endettement :

Au 31.12.2015, l'encours total de la dette s'élèvera à 1 495 K€.

	En K€			En € / habitant			Moyenne strate (2014)
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	
Encours total de la dette au 31/12/N	1513	1 705	1 495	363	405	348	794
Annuité de la dette (capital)		201	210				
Annuité de la dette (intérêt)		58	65				
Annuité de la dette	304	265	275	74	62	65	104

La dette peut être scindée en deux grandes parties :

- la dette « classique » souscrite auprès des organismes bancaires (1 400 823 €), composée d'emprunts à taux fixe, à l'exception d'un emprunt dont le taux est indexé sur le livret A ;
- la dette souscrite auprès du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour des travaux d'éclairage public (94 514€), dont la dernière échéance est prévue pour l'année 2021.



\*\*\*

Au vu de ces éléments, la situation financière de la collectivité reste globalement favorable :

- la Ville a réussi à maintenir l'équilibre entre ses dépenses et recettes de fonctionnement, malgré la baisse des dotations de l'État ;
- la Ville dégage toujours un « autofinancement net » depuis la section de fonctionnement qui devrait rester stable autour de 350 000 € en 2015 ;
- à 1,5 M€, la dette reste raisonnable. Si la Ville consacrait l'ensemble de son autofinancement au remboursement de la dette, cette dernière serait remboursée sous 3 ans (« capacité de désendettement »). Or, une collectivité locale peut la porter jusqu'à 15 ans.
- La Ville dispose d'une trésorerie importante, issue d'années successives de gestion maîtrisée et de recherche de financement, qui a dépassé 2 M€ en 2015, ce qui permet à la commune d'éviter le recours aux lignes de trésorerie depuis 2008.

## **2016 : LES GRANDES ORIENTATIONS**

En 2016, la Ville sera confrontée à plusieurs enjeux :

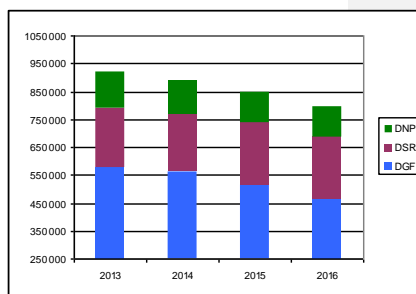
- Aménager la commune et développer son attractivité et son dynamisme, par des investissements nouveaux ;
- Continuer le soutien aux services de proximité répondant aux besoins essentiels des habitants de toutes les générations, en particulier avec la priorité donnée aux écoles et à la jeunesse ;
- Maîtriser les dépenses, pour assurer la « durabilité » du budget dans un contexte de forte baisse des dotations de l'État ;
- Préparer l'avenir en maintenant la constitution de réserve foncière.

Ces priorités forment le socle des orientations budgétaires servant à l'élaboration du budget 2016

## 1. Première orientation : assurer la durabilité financière de la collectivité

Comme toutes les collectivités françaises, la Ville doit faire face à une diminution importante des dotations de l'Etat.

Au niveau des **dépenses**, la commune devra faire face à des masses budgétaires globales de fonctionnement proches de celles de 2015, avec les évolutions suivantes :



- Augmentation des charges de personnel (50 000 €) :
  - pas d'évolution prévisible du point d'indice en 2016 (0 %) ;
  - application du principe Glissement-Vieillesse-Technicité (+ 3 %), avec une hausse mécanique de la masse salariale liée aux progressions des agents dans la grille salariale ;
  - Embauche de 8 agents recenseurs pour un mois (15 000 €) ;
  - légère augmentation des effectifs permanents, liés à un arrêt de congé parental et au retour sur une année entière d'un agent qui a mis fin à sa disponibilité ;
  - prise en charge de la rémunération de 3 agents en Contrats aidés (remboursés à respectivement 85 % (1 agent au service technique, 1 au service enfance jeunesse) et 70 % par l'Etat (1 agent au service technique) dans la limite de 20 heures hebdomadaires.
- Objectif de diminution des charges générales, avec recherche d'économies, notamment :
  - Baisse du coût d'achat de l'électricité et du gaz suite à l'adhésion au groupement d'achat porté par le SDE24 (- 5 000€ pour l'électricité) ;
  - Avec la diminution du recours à la sous-traitance pour le nettoyage de la voirie incombant à la Ville (-7 500€)
  - Afin de conserver des marges de manœuvre pour ne pas pénaliser l'avenir, des efforts seront entrepris pour « chasser » les dépenses secondaires, maîtriser les charges de fonctionnement, par des mises en concurrence régulières et une vigilance dans la consommation.

Au niveau des recettes :

- La majorité municipale, soucieuse du pouvoir d'achat de ses concitoyens, va proposer au Conseil Municipal **0 % d'augmentation des taux d'imposition, pour la quatrième année consécutive.**  
En conséquence, le produit des impôts ne bénéficiera que de la hausse des bases locatives (1,5% - 25 000 €) ;
- les dotations de l'Etat devraient diminuer de 50 000 €, portant la diminution à 150 000 € depuis 2013. La réforme de la DGF ayant été décalée d'un an, elle n'impactera pas le budget 2016 ;
- Une aide de 8 000 € sera versée à la Ville pour l'organisation du recensement.

En conséquence, l'excédent de la section de fonctionnement devrait continuer à s'éroder, ce qui ne laisse que trois possibilités pour les investissements :

- les réduire,



- recourir à l'emprunt, ce qui est envisageable vu le niveau de la dette,
- recourir aux fonds propres antérieurs.

Compte tenu du niveau des excédents successifs réalisés, la stratégie choisie est de financer les investissements nouveaux avec les fonds propres sans recourir à l'emprunt. Ce choix permettra de poursuivre le désendettement et de conserver, pour l'avenir, ce levier d'action.

Au niveau des investissements, malgré un contexte défavorable lié aux restrictions budgétaires également supportées par les cofinanceurs, la Ville poursuivra une recherche active de **subventions** auprès des partenaires extérieurs pour la réalisation de ses principaux projets (Detr...).

## 2. Deuxième orientation : une politique d'investissement pour aménager la commune et favoriser son attractivité

L'année 2015 a été celle de la première vague de projets structurants sur la commune du mandat, dans la continuité de la période 2008-2014. Parmi les projets enclenchés, on peut citer : le lancement du projet de transformation de la salle des fêtes en espace socio-culturel (960 000 €), l'aménagement de la RD32, la rénovation de la place de Peymilou, la réalisation des lotissements de la Gare et de la Pommeraie, la réalisation du citystade et le plan informatique dans les écoles.

En 2016, la Ville va poursuivre les investissements pour aménager la commune.

Outre les dépenses déjà engagées (« restes à réaliser »), la Ville a prévu d'investir plus de 600 000 €, avec :

- la création d'une voie nouvelle et de parkings à proximité du stade. Cette voie reliera le Hameau des Fleurs au centre-bourg (rue Jules Ferry) sans avoir à emprunter la RD32 et à la rue du stade (400 000 €) ;
- l'aménagement du quartier de la Gare (100 000 €), avec des aménagements de voirie sur la rue du 17 Juin 1944 ;
- la poursuite de l'aménagement en vue de la création d'une maison de quartier à Peymilou, pour finaliser l'opération engagée sur la place, avec une nouvelle enveloppe de 35 000 € en plus des restes à réaliser ;
- les déplacements doux (pont sur la Dordogne, sentiers de randonnée et voie verte), pour marquer la volonté de Prigonrieux, en partenariat avec Lamonzie Saint Martin, de réaliser ces aménagements avec les autres institutions en charge de ces dossiers (CAB, SNCF Réseau) (25 000 €) ;

Des **dépenses « récurrentes »** (80 000 €) au service de l'entretien et du développement du patrimoine municipal seront réalisées. Plusieurs aménagements sont prévus, dont notamment :

- la mise en accessibilité des bâtiments communaux, qui sera finalisée d'ici 2018 ;
- la modernisation du complexe sportif (8 500 €), avec la dernière phase de l'amélioration de l'arrosage des terrains.
- l'amélioration énergétique du patrimoine communal, avec des audits lancés en lien avec le Syndicat Départemental des Energies et une enveloppe pour des travaux induits, ce qui permettra de définir un plan d'actions et d'obtenir de nouvelles subventions prévues par l'Etat suite à la COP21.

- l'embellissement du bâtiment de l'épicerie sociale ;

### **3. Troisième orientation : une politique de proximité, avec priorité donnée à la jeunesse et aux écoles.**

La troisième orientation pour le budget 2016 est le maintien d'une politique de proximité, à laquelle l'ensemble des charges et produits de fonctionnement concourent. La Ville poursuit son effort en faveur d'un meilleur service rendu aux usagers.

En 2016, la Ville continuera à favoriser son action en faveur de l'enfance et à la jeunesse, au travers de l'ensemble des structures gérées par la ville (écoles, restaurants d'enfants, garderies...) :

- Poursuite de la rénovation des écoles, avec la rénovation de 3 classes (remplacement des menuiseries...) ;
- Maintien du montant de 61 € par élève du forfait aux écoles et de la subvention de 5 € par élève pour sorties culturelles ;
- Poursuite de l'emploi de produits locaux et/ou bio dans la restauration scolaire (le bio représente la moitié des fruits et légumes servis au restaurant scolaire) ;
- Préparation de repas pour les micro-crèches de Prignonieux et de La Force, et pour l'accueil de loisirs extrascolaire (financée par la CAB), dans un souci de qualité gustative pour les enfants ;

### **4. Quatrième orientation : préparer l'avenir en constituant des réserves foncières**

Outre la définition du « Prignonieux de demain » avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en partenariat avec la CAB maître d'ouvrage, la Ville a besoin de disposer de foncier pour mener à bien ses projets futurs (aménagement, parc...).

A cette fin, une enveloppe de crédits (50 000 €) sera prévue pour des acquisitions foncières, afin de permettre au Conseil municipal de se positionner rapidement dans le cas où une opportunité se présenterait, et ainsi, faciliter la réalisation des projets des futures équipes municipales.

**A une interrogation de M. PAPATANASIOS, M. LANAU indique qu'il n'y a pas de nécessité de rembourser de manière anticipée les emprunts du SDE-24 dans la mesure où l'on peut laisser la dette s'éteindre, les intérêts étant nuls.**

**Suite à une demande de précisions de M. GOUBIE, M. BORDERIE indique que le tournebride dans le secteur de la gare a déjà été réalisé. Il est situé après les logements construits par Dordogne Habitat.**

**Suite à une question de M. SEJOURNE concernant les aménagements de voirie sur la rue du 17 juin 1944, M. BORDERIE précise que le souhait est de finaliser la rue (partie ouest / tronçon allant de la RD32 jusqu'à l'entrée de la gare de marchandise). Il ajoute qu'il faudra également prévoir la réfection des zincs et de la toiture du bâtiment. Il complète que la CAB appuie la Ville sur le projet en réalisant les plans.**

**M. SEJOURNE intervient pour demander si le Trésor Public ne pourrait pas venir « embêter » la mairie pour le paiement des factures, puisque la compétence voirie a été transférée.**

**M. LE MAIRE** souligne qu'une demande d'aménagement a été adressée à la CAB, mais que cela dépend des arbitrages de la CAB.

**M. PAPATANASIOS** s'inquiète de cette situation : si, malgré le transfert des charges, c'est la Ville qui fait les travaux à la place de la CAB, alors c'est la double peine. Il ajoute qu'il convient de réfléchir s'il ne faut pas reprendre la compétence voirie, et les recettes qui vont avec, si la CAB n'est plus en capacité d'investir. **M. PAPATANASIOS** voit bien l'utilité des travaux pour sécuriser la rue, mais estime que, financièrement, c'est la double peine. Il conclut en affirmant que, légalement, il y aura une difficulté.

**M. LE MAIRE** rappelle que la compétence voirie coûtait très chère. Il ajoute que si une commune souhaite aller vite sur un projet, elle devra participer au financement. La CAB a payé l'aménagement de la rue Allende, la RD-32, une partie des travaux sur la place de Peymilou.

**M. LANAU** ajoute que, pour ces projets, les montants qui avaient été affectés par la mairie ont été repris par la CAB. Prévoir de financer les travaux permet aussi d'initier les projets. L'objectif est de marquer la volonté d'intervenir.

**M. PAPATANASIOS** indique que le financement de la CAB se réduit de plus en plus pour la voirie.

**M. GOUBIE** propose de réfléchir au devenir des deux immeubles (la gare, la halle de marchandises). La gare pourrait devenir une véritable maison des associations. L'actuelle salle des associations pourrait changer d'affectation, s'il y avait besoin d'agrandir l'école, d'ouvrir de nouvelles classes, avec les 40 nouveaux logements... Cent mille euros c'est bien, mais ne devrait-on pas entamer une réflexion sur ces immeubles, bien placés, pour faire un complexe associatif, qui pourrait accueillir Prigorieux Solidarité...

Suite à une interrogation de **Mme LABAT**, **M. BORDERIE** indique que la Ville n'aura plus besoin de recourir à un sous-traitant pour le balayage de la voirie, avec le retour d'un employé, qui était en disponibilité.

**M. PAPATANASIOS** ajoute qu'une orientation débattue est d'améliorer l'attractivité de la commune. A ce titre, il demande s'il y a des projets d'aménagement de la RD32 depuis la rocade pour renforcer l'attractivité, considérant notamment les difficultés à trouver des acquéreurs pour les parcelles de la Zone d'activités de Lanxade. Il conclut que l'attractivité, c'est l'emploi, l'économie, les entreprises.

**M. LE MAIRE** répond que cela aurait un coût très élevé et que cela paraît irréalisable sans une forte hausse des impôts locaux, ce qu'il ne souhaite pas.

Il précise qu'il y a bien un projet de deuxième tranche d'aménagement de la RD32, jusqu'au passage à niveau, qui coûtera 600 000 €. Dès la fin des travaux de la première tranche, la Ville a sollicité la CAB pour sa réalisation. On attend notre tour. Enfin, **M. LE MAIRE** rappelle que le projet d'aménagement global de la RD32 a déjà été présenté au conseil municipal.

**M. LE MAIRE** précise que, connaissant le dossier, la défection des deux entrepreneurs sur la zone d'activités n'a aucun rapport avec l'attractivité de la commune. Il ajoute que la RD32 étant une route départementale, c'est le Département qui intervient.

**M. PAPATANASIOS** souligne qu'il n'a pas demandé d'augmenter les impôts.

**M. GOUBIE** intervient pour demander comment renforcer l'attractivité de la commune, considérant la situation avantageuse de Prigonrieux, première commune sur la rocade quand on vient de l'autoroute. Il s'interroge sur la place de Prigonrieux dans le Bergeracois et trouve qu'on devrait essayer de faire sortir Prigonrieux de l'image d'une « ville dortoir ».

**M. LE MAIRE** indique que cela fait une dizaine d'années qu'il n'a pas entendu cette expression.

**M. GOUBIE** s'étonne du choix d'aller puiser dans les fonds propres plutôt que de recourir à l'emprunt, pour conserver des réserves à des moments où les taux d'intérêts seront plus élevés.

**M. LANAU** répond que l'on doit prendre en compte la baisse des dotations et le fait que toutes les communes vont devant un « effet de ciseau » [NB : hausse des dépenses alors que les recettes stagnent ou se réduisent]. Il ajoute que l'on peut s'interroger si les communes qui ont des fonds propres ne seront pas pénalisées. Le recours à l'emprunt est possible, mais il est difficile de prédire la situation financière future de la collectivité. Cela laisse un levier pour l'avenir. En utilisant les fonds propres, cela ne freine pas l'investissement.

**M. GOUBIE** ajoute que, effectivement, si l'on regarde les universités, celles qui étaient bien gérées ont été défavorisées financièrement au détriment de celles qui étaient mal gérées. Il demande cependant pourquoi ne pas emprunter maintenant.

**M. GOUBIE** commente le choix de faire zéro pour cent d'augmentation d'impôt pour la quatrième année consécutive : il est faux de dire que la pression fiscale n'augmentera pas. Avec l'augmentation des bases, il faudrait mettre en place une baisse des taux.

**M. SEJOURNE** intervient pour regretter que le projet présenté sur la sécurisation du pont SNCF aux piétons ne prévoit un passage que d'1,30 mètres de large. Il conviendrait d'inscrire ce projet dans celui de véloroute de la CAB, et de l'aménager comme cela été fait au Bugue ou aux Eyzies.

**M. LE MAIRE** indique que ce n'est pas un hasard que le tracé de la véloroute passe désormais sur la commune.

**Mme FOURNIER** indique que le financement n'est, pour le moment, pas établi. Elle précise que, avant de lancer de nouvelles extensions, il faut déjà se battre pour le projet actuel. La Ville a quand même eu l'accord de RFF pour ouvrir.

**M. LE MAIRE** répond que, s'il faut se battre pour avoir un passage ou pour avoir un encorbellement, il préfère se battre pour des projets qui vont être réalisés plutôt que de grandes idées qui ne verront jamais le jour. Il ajoute que, si un droit de passage à 1m30 est rétabli, avec une clôture de sécurité, cela serait déjà beaucoup.

**Mme DELMAR** demande si l'acquisition de l'ancienne pharmacie, située en centre-bourg, a été envisagée. **M. LANAU** indique que l'on ne va pas acheter tout ce qui est à vendre sur la commune.

**M. BORDERIE** fait part que, de tous les ronds points de la rocade, le mieux entretenu est celui qui est entretenu par les agents de Prigonrieux.

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

## II. FINANCES. ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE

Par un courrier du 22 octobre 2015, le comptable du Trésor indique qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement d'un titre de recette émis en 2014 d'un montant de 163,75 €, en raison d'une décision de justice (effacement de dette).

Le nom de la personne bénéficiaire de la décision de justice ne sera pas rendu public, pour ne pas lui porter préjudice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non valeur le produit correspondant à la créance de Mme B... pour un montant de 163,75 € pour l'année 2014, à l'article 654 du budget principal.

Départ de Mme LAFAYE (pouvoir à Virginie BARDET).

Mme Virginie BARDET exerce la fonction de secrétaire de la séance.

## III. BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE « HÔTEL D'ENTREPRISES ». DECISION MODIFICATIVE N° 2015-04

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Afin d'assurer l'exécution budgétaire de l'exercice 2015, il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits entre chapitres budgétaires

### Budget principal

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Commentaires
6542	Créances éteintes	200,00 €		Admission en non valeur
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	250,00 €		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-450,00 €		
		<b>0,00 €</b>		

Commenté [P46]:

### Budget principal

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Commentaires
100	OPERATIONS DIVERSES	-1 000,00 €		
103	MATERIEL TRAVAUX	1 000,00 €		
		<b>0,00 €</b>		

### Budget annexe Hôtel d'entreprises

		Dépenses	Recettes	Commentaires
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	1 500,00 €		Procédure de sauvegarde
752	Revenus des immeubles		1 500,00 €	Loyers
		<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	

Commenté [P47]: Procédure de sauvegarde MAZALREY = risque de perte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2015-04.

#### **IV. BUDGET PRINCIPAL. OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2016**

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Code général des collectivités territoriales (L 1612-1) permet au Conseil municipal d'autoriser la Ville à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit jusqu'à 601 280,53 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants sur la section Investissements du budget 2016 :**

100	OPERATIONS DIVERSES	10 000,00 €
103	MATERIEL TRAVAUX	5 000,00 €
104	VOIRIE	10 000,00 €
105	TRAVAUX BATIMENTS	20 000,00 €
107	INFORMATIQUE/MOBILIER	10 000,00 €
108	ACHAT TERRAINS	20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>

- **D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus qui seront inscrites au budget primitif 2016**

#### **TRAVAUX – MARCHE PUBLIC**

#### **V. ECLAIRAGE PUBLIC. ETUDE PORTANT SUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES SOLAIRES AUX ABRIBUS SCOLAIRES**

Rapporteur : Olivier DUPUY

La Ville a prévu la pose de lampadaires solaires pour équiper les abribus scolaires, avec l'appui du Ministère de l'environnement (territoire à énergie positive).

La Ville ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat départemental des énergies de la Dordogne (SDE24), ce dernier est sollicité pour engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

- pose de lampadaires solaires aux abribus scolaires (1ère tranche).

Aux questions de MM. PAPATANASIOS et VILLATTE, M. DUPUY indique que les trois emplacements prévus sont : la Croix du Treuil, Lanxade, Les Nébouts. Ils ont été retenus en lien avec le syndicat en charge du transport scolaire et au regard du bon fonctionnement du premier lampadaire solaire actuellement installé. Il ajoute que ce dernier pourra éventuellement être déplacé, s'il n'y a plus la nécessité d'avoir un lampadaire solaire depuis la construction du lotissement la Pommeraie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet susmentionné et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;
- de décider de confier les projets au SDE 24 ;
- de mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du SDE 24.

## **VI. LOTISSEMENT LA POMMERAIE. INTEGRATION DES VOIES ET RESEAUX DIVERS DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**Rapporteur : Michel BORDERIE**

La Ville de Prignonrieux a réalisé les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) du lotissement La Pommeraie, dans le cadre de l'opération créant 30 logements sociaux.

Les réseaux suivants sont concernés :

- éclairage public,
- adduction d'eau potable,
- assainissement eaux usées,
- assainissement pluvial,
- téléphonie
- voirie (rues des Figuiers, rue des Noisetiers, rue des Pommiers).

Les travaux ont été réalisés selon les prescriptions imposées par les syndicats en charge des réseaux (SDE-24, SIEDEL). Concernant les eaux usées, les tests d'étanchéité réalisés sont positifs. Les passages caméras effectués dans les réseaux sont conformes. Les plans de récolement ont été remis.

En conséquence, il est possible d'intégrer l'ensemble des VRD au domaine public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'intégrer les voies et réseaux susmentionnés dans le domaine public,
- d'autoriser le maire à réaliser les démarches administratives et à signer tout acte nécessaire à cette fin.

## **VII. LOTISSEMENT LA POMMERAIE. VENTE D'UN TERRAIN**

**Rapporteur : Cathy CLAVEL**

Par délibération n° 2015-59 du 5 novembre 2015, le Conseil municipal a fixé le prix des terrains viabilisés à 35 € le m<sup>2</sup> (1 319 m<sup>2</sup>).

M. et Mme BEAUDET Daniel ont transmis, par un courrier du 4 décembre 2015, leur proposition d'achat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la vente du lot 3 à M. et Mme BEAUDET Daniel, résidant 16, rue Merlandou, 24100 BERGERAC
- de fixer le prix de vente de ce terrain à 46 165 € (1 319 m<sup>2</sup>) net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités administratives, et

notamment à signer l'acte notarié correspondant.

## AFFAIRES GENERALES

### VIII. RECENSEMENT 2016

Rapporteur : Jean-François MAURY

Depuis la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et les décrets d'application des 5 et 23 juin 2003, les procédures de recensement de la population française sont modifiées : les communes de moins de 10 000 habitants doivent procéder tous les cinq ans à un recensement exhaustif de leur population.

Prignonrioux ayant fait partie du groupe de communes recensées en 2011, un nouveau recensement sera organisé entre le 21 janvier et le 20 février 2016.

Pour cela, il appartient au Maire de recruter les agents recenseurs et au Conseil Municipal de fixer leur rémunération. La ville est découpée en plusieurs zones de collecte, comprenant au maximum 250 logements, selon les recommandations de l'INSEE. De ce fait, 8 secteurs ont été déterminés, nécessitant le recrutement de 8 agents recenseurs.

La ville fait également l'objet de l'enquête famille logements, associée à l'opération de recensement mais ne concernant qu'une partie du territoire, sélectionnée par l'INSEE. Cette enquête permettra d'actualiser les informations nationales sur la famille (familles recomposées, couples pacsés, gardes d'enfants...).

L'Etat a notifié la dotation qui sera versée à la commune afin de faire face aux frais générés par l'enquête, soit 8 194 € pour le recensement, pour l'enquête famille logement. Pour avoir une rémunération représentative du travail effectué par les agents recenseurs, celle-ci sera fixée en fonction du nombre de bulletins individuels, feuilles de logement et questionnaires spécifiques à l'enquête famille logement recueillis.

Commenté [P48]: 8088e

**M. LANAU indique que la dotation sera inférieure au coût pour la commune (15 000 €).**

**A une question de M. GOUBIE, M. LE MAIRE indique que la rémunération est proche de celle du dernier recensement (environ un Smic).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de fixer la rémunération pour les agents recenseurs à :**
  - 1,55 € par bulletin individuel ;
  - 1,15 € par feuille de logement ;
  - 300 € pour les deux demi-journées de formation obligatoire, le repérage indispensable des lieux et les frais de déplacement ;
- **d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2016 ;**
- **d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives, notamment la nomination du coordonnateur communal et des agents recenseurs.**

### IX. RH. CREATION / TRANSFORMATION DE POSTES

Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR



Il est proposé de transformer les postes suivants :

Affectation	Poste créé	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
Service Enfance Jeunesse	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	21 H. 15	1.3.2016

Il s'agit d'un agent contractuel actuellement en fonction depuis plusieurs années, pour lequel le poste va être créé en vue d'une titularisation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver les créations de poste ;**
- **de modifier le tableau des effectifs ;**
- **d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.**

## **X. MODIFICATION DU TARIF D'UN BAIL COMMUNAL**

**Rapporteur : Cathy CLAVEL**

La Ville loue une partie du presbytère à une orthophoniste, Mme KAÏCI, qui s'est installée en juillet 2015 Afin de faciliter son emménagement et pour des raisons d'assurances, le bail a démarré en juin 2015, avec le premier mois gratuit.

Cette disposition dérogeant à la délibération fixant le tarif des locations communales, le conseil municipal doit l'approuver.

**Suite à une interrogation de M. GOUBIE, M. LE MAIRE indique que, pour des raisons pratiques, la Ville a autorisé la locataire à déposer ses meubles en juin. Elle n'occupait cependant pas les locaux car des travaux de peinture étaient en cours.**

**Ce sujet a été mis à l'ordre du jour suite à une question de Mme La Trésorière, qui a demandé pourquoi le premier mois n'a pas été payé.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver la gratuité du premier loyer de la location du presbytère par Mme KAÏCI (juin 2015)**
- **d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.**

**Commenté [P49]:** Obligation récente imposée au comptable par jurisprudence récente (2-3 ans), pour bon suivi de l'exécution budgétaire. Donnera objet à un titre et un mandat du montant. L'opération est blanche mais inscrite comptablement

## **XI. CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

**Rapporteur : Michel BORDERIE**

Afin de permettre le raccordement du lotissement SYLVESTRE au réseau électrique, ERDF sollicite un droit de servitude pour établir une canalisation souterraine de 53 mètres de long, sur la parcelle ZE 0009, chemin rural appartenant à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser la constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine d'électricité sous la parcelle ZE 0009 ;**

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires (convention, acte notarié...) à l'accomplissement de ce dossier.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération en date du 17 avril 2014, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la Ville, un certain nombre d'attributions.

- Décision N° 2015-21 Avenant au marché de maîtrise d'œuvre "rénovation et extension de la salle des fêtes", portant le forfait de rémunération à 63 175 € HT

## **INFORMATIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 15.